

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1541)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 132

présenté par

M. Poisson, M. Kossowski, M. Brochand, M. Cinieri, M. Foulon, M. Mariani, M. Saddier,
M. Perrut, Mme Louwagie, M. Hetzel, M. Vitel, M. Sermier, Mme Nachury, M. Moreau,
M. Dhuicq et M. Decool

ARTICLE 9 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La pénibilité et l'incapacité permanente sont deux notions totalement différentes. La loi n°2010-1330 prévoyait la notion de pénibilité, avec ou sans incapacité permanente. Il faut garder cet esprit.